

LES CONDITIONS DE RESSOURCES POUR LA LOCATION-ACCESSION – 2023

L'accès au logement social est réglementé, il est impératif de remplir les conditions suivantes :

- Être en situation régulière sur le territoire français
- Percevoir des revenus imposables n-2 compatibles avec les plafonds de ressources (indiqués « revenus fiscal de référence » sur votre feuille d'imposition)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Revenu fiscal de référence
1 personne	35 515 €
2 personnes	49 720 €
3 personnes	56 825 €
4 personnes	64 638 €
5 personnes et plus	73 732 €

Vente neuf (location-accession) : Toulouse Métropole Habitat

Tél : 05 67 69 67 79

Mail : accession@tm-habitat.fr